



HAL
open science

Une recherche sous influence

Daniel Terrolle

► **To cite this version:**

Daniel Terrolle. Une recherche sous influence. Journal des anthropologues, 1999, n°79, pp.149-154.
halshs-00288160

HAL Id: halshs-00288160

<https://shs.hal.science/halshs-00288160>

Submitted on 15 Jun 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNE RECHERCHE SOUS INFLUENCE

Daniel TERROLLE
GREP
(Groupe de Recherche sur la Pauvreté)
LAU – CNRS/Ivry

En mars 1999 le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) dépendant du ministère de l'Équipement, des transports et du logement, distribuait largement un appel d'offres intitulé « Les "SDF", représentations, trajectoires et politiques publiques ». Étrangement composé de treize pages présentant l'orientation de cet appel, d'une page consacrée aux modalités de candidature et d'une page d'annexes à la présentation du devis, diverses notes de lecture et une bibliographie occupent les 44 pages restantes.

Dans la langue de bois caractéristique des appels d'offres, le bailleur de fonds arrive, au prix de contorsions sémantiques remarquables, à donner l'illusion que le « politique » n'est pas responsable de la pérennisation de cette situation sociale. « Pour comprendre comment la situation des "SDF" s'institutionnalise, il faut prêter attention aux interactions à l'œuvre dans leur vie quotidienne où se mêlent le cadre institué et l'instituant ordinaire ». Bien plus, il se montre innovant puisque, à partir de « l'expression du terrain », on rendra lisible « la vie de gens qui ne sont aujourd'hui perçus que dans leur non-existence ou rencontrés qu'au travers de leurs manques ». Enfin, tout de même, il s'engage en incitant à « mettre en perspective les politiques publiques face à la dimension collective du phénomène en s'interrogeant sur les interventions et les dispositifs de prise en charge ». Tout en évoquant les travaux réalisées depuis 1990 (et qui correspondaient aux mêmes attendus du terrain), il définit trois pistes pour cette

recherche : les aspects sémantiques et juridiques de la catégorisation « SDF », la « nature et les effets des processus engendrant des trajectoires particulières de vie... et spécialement les éléments concourant à la sortie de l'exclusion », enfin, « l'évaluation des interventions de prise en charge, ainsi que la mise en perspective des politiques publiques au regard des attentes des gens et des principes fondamentaux du droit repris dans la Constitution ».

Pour le néophyte ou l'amnésique, ce discours peut apparaître fondé et l'ouverture de ces interrogations pertinentes. L'histoire, malheureusement, donne un autre éclairage à ces déclarations d'intention et à la sincérité qui les anime. En effet, en 1991 déjà, le Plan Urbain avait organisé une première consultation sur ce sujet, sous la responsabilité d'Isaac Joseph (alors professeur de sociologie à Lyon et consultant à la RATP) et de Jeanne Levasseur, urbaniste. Nous y avons participé en équipe pour constater l'extrême confusion qui y avait été soigneusement entretenue, entre travailleurs sociaux, chercheurs et institutionnels, pour mélanger et confondre les rôles et surtout pour substituer, à toute analyse possible de la dimension politique dans laquelle ce sujet s'inscrit, une idéologie philanthropique et caritative lénifiante. De fait, nous nous étions interrogés sur la confusion induite par le qualificatif de SDF (qui regroupe des personnes qui possèdent un domicile qui n'est pas fixe et des personnes qui sont sans domicile), nous avons analysé, sur le terrain, les divers modes d'hébergement, d'alimentation, d'accès au vêtement, aux soins ; d'autres équipes avaient analysé les « trajectoires » de vie ; enfin, avaient été alors soigneusement mis en scène et présentés sous leur version la plus chatoyante, les dispositifs d'insertion mis en place par la SNCF et la RATP en faveur des SDF (opérations « coup de pouce ») alors que le silence était fait, par ailleurs, sur la réalisation systématique d'aménagements dissuasifs à l'encontre des SDF, dans le cadre de la rénovation des stations, visant à décourager leur usage de ces espaces (disparition des bancs et des sièges pouvant être utilisés pour s'allonger, au profit des sièges espacés ovoïdes ou des simples « repose-fesses » actuellement en vogue). Comme toujours, derrière un discours drapé dans la revendication à la solidarité, derrière un intérêt de façade au « social » (mission solidarité SNCF),

derrière l'alibi de dispositifs d'insertion en faveur des SDF¹, apparaissait le véritable visage, dissuasif et répressif, de ces institutions dont le seul but véritable était de se débarrasser de cette population (par la carotte et le bâton). Dans les espaces publics, il en fut de même : les bancs à structure discontinue, les dispositifs de télésurveillance et les vigiles donnèrent la main aux expressions « plus sociales » de l'urgence (Samu social, BAPSA) pour faire place nette. Pour notre part, nous avons alors mis en évidence cela lors d'une séance de synthèse au PUCA et mis fin à notre collaboration (cela nous avait valu d'être gommés des recensions et des bibliographies). Cette situation persiste dix ans après et elle exprime assez bien les limites dans lesquelles jouent les politiques publiques et les préoccupations qui orientent les demandes qu'elles adressent aux chercheurs à propos de ces populations. Dans ce contexte où l'on fait délibérément fi des propositions existantes, que celles-ci émanent du milieu associatif² ou des chercheurs en sciences humaines, la participation à de tels appels d'offres pose une question éthique : quel alibi scientifique fournissons-nous en nous inscrivant dans ce jeu éminemment politique ? Quelle caution offrons-nous à ces demandes en trompe-l'oeil scientifique et social ?

Ce dernier appel d'offres met d'ailleurs la barre plus haut que les précédents dans sa forme même : de fait, on peut s'étonner de l'obligeance d'un bailleur de fonds à revenir sur des questions déjà abordées et à fournir aux chercheurs un tel outil bibliographique, d'ailleurs présenté comme une « synthèse bibliographique » sur la question qu'ils sont appelés à traiter. Généralement, la constitution d'une bibliographie entre pour une part dans la réalisation de toute

¹ Il serait surprenant que ces dispositifs soient évalués dans le cadre de ce nouvel appel d'offres !

² Le rapport Kouchner de 1990 contient 54 propositions immédiatement applicables pour améliorer le sort des sans-logis : des unités d'hébergement plus restreintes et chaleureuses (et l'on s'efforce de faire l'inverse), animées par des travailleurs sociaux compétents (et l'on continue à faire jouer le rôle de Kapo à d'anciens SDF nommés surveillants), l'édification de chenils joints à ces lieux d'hébergement (et l'on se garde d'en construire), la possibilité d'hébergements mixtes pour les couples (et l'on n'en fait pas), etc., etc.

recherche : c'est généralement la base même d'une sorte d'état des lieux que le chercheur effectue, sans parler des références théoriques plus particulières qu'il choisit pour appuyer sa problématique.

Tant de prévenance revendiquée a de quoi surprendre : douze fiches bibliographiques tout d'abord sont consacrées à quatorze ouvrages qualifiés de « synthétiques »³ dans une première partie qui sera « surtout utile aux équipes qui ne sont pas encore familiarisées avec la question des SDF ». Au passage, on peut s'étonner de la représentation qui voudrait que l'on s'engage sur une recherche consacrée à un sujet dont on n'est pas au moins familier... Est-ce pour charmer de nouveaux chercheurs, totalement innocents de la question au point de répondre à cet appel d'offres, pourtant très précis dans ses contenus, qu'on leur fournit ainsi des « digests » préfabriqués tant dans le choix que dans la synthèse effectuée ? Qu'est-ce alors que la motivation d'un chercheur à travailler sur ce thème plutôt que sur un autre ? Que signifie cette « guidance » surprenante et nouvelle dans un appel d'offres ?

Vient ensuite la présentation d'une bibliographie de 300 références (où ouvrages scientifiques et généraux, articles scientifiques et grand public et enfin articles de presse sont joyeusement mélangés) organisées en seize rubriques dont la pertinence est hallucinante tant dans la logique qui préside à leur différenciation (tantôt on joue sur le contenu, tantôt sur la forme suivant des jugements de valeur permanents qui confondent, en référence, travaux de scientifiques, élucubrations de « penseurs sociaux » et reportages de journalistes) que dans celle qui rassemble ces références sous chaque rubrique. Si c'est l'exemple même d'une pensée scientifique qui s'exerce à travers ce fond non exhaustif et hétéroclite, gageons que les jeunes chercheurs risqueront soit au mieux de ne pas retrouver une logique de différenciation qui leur aurait été utile, soit au pire de s'y sentir à l'aise ! Pour couronner le tout – et c'est quand même surprenant de trouver la référence à un particulier dans un appel d'offres public – un service

³ Que vient faire dans ce cadre le travail de P. Trapier, *Mort d'un SDF*, qui ne concerne que la reconstitution d'une histoire de vie à partir d'un cadavre hivernal ?

bibliographique est proposé, non par le PUCA lui-même, mais par un opérateur privé⁴ à son E-mail personnel. Jamais on était allé aussi loin dans la confusion des genres et dans la prise en charge des chercheurs ! Faut-il voir là le signe d'une mainmise, certes maladroite mais manifeste, d'un « politiquement correct » sur un sujet de recherche « sensible » pour l'image « de gauche » du pouvoir en place ? On ne peut que s'interroger sur cette attitude et sur ce qu'elle révèle comme conception de la « liberté » (contrôlée) du chercheur en sciences humaines. Ceci pose manifestement la question du rapport des chercheurs au politique : quelle est alors, dans ce cadre, leur indépendance et surtout à travers lui, quelle est l'indépendance des objets scientifiques qu'ils construisent ?

En l'absence de tout code d'éthique exprimant, professionnellement, une quelconque volonté collective des chercheurs (et force est de constater que, malheureusement, les anthropologues français n'ont jamais pu arriver à témoigner de cela), nous sommes assignés à des prises de position individuelles : notre équipe a donc refusé de participer à cette recherche sous influence et elle s'en est expliquée, par courrier, auprès du secrétaire permanent du PUCA. Cette attitude a d'ailleurs entraîné un courrier acerbe de ce dernier cherchant à nous mettre en porte-à-faux par rapport à notre laboratoire de rattachement, prouvant, s'il en était besoin, que nos

⁴ Il n'est pas sans intérêt de remarquer que Julien Damon, qui a été chargé de cette sélection bibliographique, est distingué par Loïc Wacquant (« Les prisons de la misère », *Raisons d'agir*, 1999 : 51) comme l'un des chantres, en France, de l'idéologie de la « tolérance zéro » à travers la recension qu'il fait de l'ouvrage de W. Bratton et P. Knobler (*Turnaround : How Americas's Top Cop Reversed the Crime Epidemic*, 1997) pour *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 1998, 34 : 263-265, de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure. Déjà impliqué dans la réflexion sur la répression des « incivilités urbaines » (« La police des incivilités », *Diogène*, 37, juillet 1997 : 83-86), sans interroger les fondements essentiellement relatifs et idéologiques de ces concepts psychosociologiques importés des USA, lorsqu'il dirigeait la mission Solidarité-SNCF, J. Damon est, depuis juin 1999, responsable du bureau de la recherche à la Caisse nationale d'allocations familiales et de la revue de cette institution *Informations Sociales*.

analyses avaient fait mouche. La dérision de cette réaction a d'ailleurs été appréciée pour ce qu'elle valait.

Pour trois francs et six sous de financement hypothétique, car ne rêvons pas, nous sommes en plus dans une période où l'allégeance des chercheurs se négocie une misère⁵, nous avons choisi de ne point participer à ce jeu de dupes et de poursuivre, en toute indépendance, nos recherches sur ce thème. Au-delà de nos prises de position, les questions soulevées lors de cet appel d'offres méritent notre vigilance car sous l'innocence benoîte de tels dispositifs avance, masquée, une prise en main de la recherche publique en sciences humaines dont les ethnologues, incapables de constituer un collectif professionnel cohérent doté d'un code de déontologie manifeste et toujours à la recherche de crédits tout aussi rares que dérisoires pour financer leurs travaux, risquent de faire les frais. Ceci dit, cet avenir est sans doute en grande partie advenu tant l'idéologie normative de la collaboration (avec l'entreprise et la logique économique, avec le « social » géré dans l'urgence, avec la précarisation du travail, etc.) a infiltré, comme nécessité inéluctable et sans que nous en produisions l'analyse des véritables finalités, une partie non négligeable de notre profession.

• • •

⁵ En 1991, nous avons travaillé à quatre pendant deux ans, pour 50 000 francs, et livré, en octobre 1993, un rapport de 231 pages intitulé *Errances urbaines. Recherche en ethnologie urbaine*, toujours disponible au PUCA ! C'est dire déjà, au niveau du financement, l'estime dans laquelle est tenue, le travail du chercheur en sciences humaines !